

REGLEMENT CUISTAX – PARTICIPATION A LA COURSE DES VILLAGES

1. Déroulement :

La course se déroulera sous forme d'une course de cuistax biplace.

Le check-in des équipes aura lieu à 12h00 et le briefing pour 12h30 sur le lieu de départ de la course.

Le départ de celle-ci sera fixé à 13h00 et son arrivée à 16h00.

Durée : 3h00

Le dernier tour sera annoncé une fois que le cuistax en tête de la course aura passé la ligne d'arrivée.

2. But :

L'objectif est de faire le plus de tours du circuit possible sous forme de relais en équipe.

3. Vainqueur :

L'équipage vainqueur sera celui qui aura accompli le plus grand nombre de tours ou qui, à égalité du nombre de tours, aura franchi la ligne d'arrivée en premier.

Les trois premières équipes qui franchiront la ligne d'arrivée de chaque course seront invitées à monter sur le podium.

4. Equipes / Participants :

La course sera composée de 10 équipes maximum.

Chaque équipe sera constituée de 6 à 8 personnes maximum.

Le capitaine d'équipe sera âgé de minimum 18 ans et les participants seront âgés au minimum de 12 ans.

Chaque participant sera identifié sur une feuille d'inscription.

La participation de toute autre personne « non inscrite » peut entraîner la mise hors course de l'équipe.

Chaque équipe ne pourra participer qu'à une seule et unique course de village.

Seront considérés comme équipes participantes, les 10 premières équipes inscrites qui auront renvoyé le bon d'inscription et la preuve de paiement.

5. Relais :

Le nombre de relais sera illimité et se fera dans la zone prévue à cet effet.

Les changements d'équipage se feront à l'arrêt, au stand prévu pour chaque équipe, sur la piste de décélération.

Pour des raisons de sécurité, il sera strictement interdit de pousser les cuistax et de monter à plus de deux personnes.

6. Parcours :

Les concurrents s'engageront à emprunter uniquement le parcours imposé par les organisateurs, dans un seul sens et ceci dans le respect strict de l'arrêté de police délivré pour l'organisation de la manifestation.

7. Inscriptions :

Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs au plus tard le lundi qui précède l'épreuve.

L'inscription des mineurs d'âge requiert l'autorisation écrite et signée des parents.

La demande d'inscription se fera via l'adresse mail du service du Développement économique de la Ville de Mons (dev.eco@ville.mons.be).

8. Participation aux frais :

Une caution sera fixée à 50 euros par équipe et devra être payée sur le numéro de compte suivant **BE82 0910 1220 6568** avec la communication suivante : « Course de cuistax 2023 – Ville de Mons + le nom du village + nom de l'équipe » au plus tard le mercredi précédent l'évènement.

Cette caution sera remboursée par virement bancaire par la Ville après la course si le matériel utilisé est rendu en bon état.

En cas d'absence de l'équipe inscrite préalablement, la caution ne pourra être réclamée.

9. Participation :

Seules les personnes inscrites dans les délais prévus et en ordre de paiement seront admises à participer à l'épreuve.

Le nombre de participant est limité à 80 personnes.

Un tirage au sort, le jour même de l'évènement, déterminera l'emplacement sur la grille de départ.

10. Assurances :

Les concurrents sont assurés pour tout dégât causé à un tiers non-participant à ce titre supplétif.

L'assurance « Responsabilité civile Familiale/Vie privée » devant sortir ses effets au premier rang.

11. Responsabilité / Frais :

Les participants supportent seuls les dégâts corporels ou matériels qu'ils peuvent s'infliger durant l'épreuve.

La responsabilité de la Ville de Mons ne pourra être mise en cause.

Les frais de déplacements, d'installation et de soins éventuels sont à charge des participants.

12. Sécurité :

Le port du casque et de jambières est vivement conseillé pour les participants et ne sont pas fournis par l'organisation.

13. Bonne Conduite :

Tout équipage engagé sur le circuit devra à tout moment respecter les règles du code de la route et les indications des signaleurs officiels. Toute conduite dangereuse ou manœuvre déloyale des concurrents ou des supporteurs (traction, poussette, queue de poissons,...) à tout endroit du circuit sera sanctionnée par les commissaires de pistes, selon l'importance de la faute. Il est vivement recommandé d'éviter la consommation de boissons alcoolisées durant l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits psychotropes.

14. Respect des opinions :

Pour le respect de chacun et afin de ne pas générer de conflits, la Ville de Mons ne souhaite pas que les équipages manifestent d'une manière outrancière leurs opinions politiques ou religieuses durant la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'intervenir dans ce sens.

15. Force majeure :

La Ville de Mons se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve, en tout ou en partie, si des raisons de force majeure le justifient.

16. Litiges :

Les organisateurs se réservent le droit de régler tous les litiges survenant en cours d'épreuve.

17. Sanctions :

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions pouvant mener à la mise hors course immédiate de l'équipe, sans aucun droit sur les frais de participation.

18. Communication :

Le présent règlement est disponible sur le site de la Ville de Mons et sera distribué, dès la remise du numéro d'équipe, à chaque chef d'équipe (qui doit en communiquer la teneur à l'ensemble de ses équipiers).

Le présent règlement est signé par le chef d'équipe, lequel atteste par là même avoir répondu à l'obligation de communication prévue ci-avant.

19. Adhésion :

La participation à la course entraîne l'adhésion totale de chaque concurrent au présent règlement.